

SAINT LYS : C'EST ROYAL ! (PAS POUR LE PERSONNEL)

Mardi 2 mars se tenait la plénière conclusive sur le projet de réorganisation de Saint Lys. Nous avons été amené à rencontrer le personnel le 22 février afin d'échanger sur les divers points du dossier. Nous avons aussi eu une réunion en bilatérale ce même 22 février durant laquelle nous avons posé des questions au RESC.

Devant l'avalanche du questionnement et l'impossibilité de répondre il avait noté pour rapporter des réponses plus tard en se rapprochant du ROET absent le 22 février, en congés.

FLASH BACK

Les questions portaient sur le CREF (Cadre de référence) ce qui définit la hauteur de l'emploi sur le site pour répondre à la réorganisation. Déjà, nous avons constaté lors du CHS/CT du 5 février qu'il était proposé 2 scénarii, l'un avec accord et l'autre sans accord. Les types organisations étaient renfort le lundi et vendredi ou renfort sur la semaine.

Revenons au CREF, depuis le 28 septembre, et le samedi sur 2 imposé unilatéralement par la Poste, dans le cadre de la pandémie, avec une distribution par secteur le samedi, il avait disparu 2 PT, celles de rouleurs de cycle. Comme le prévoit la méthodologie, il y aurait dû y avoir un CT (comité technique) pour entériner la perte de ces 2 PT. De CT, il n'y eu point. Pourtant, sur un plan juridique, les documents du CT sont opposables en cas d'action en justice car ce sont eux qui fixent le niveau d'emplois...le 22 février, nous découvrons un CREF avec - 1.57 PT, ce qui au total fixe le niveau de reprise d'emploi à hauteur de 3.57.

SCÉNARIÏ ET VOLET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Comme nous l'écrivions plus haut, et au regard de ce qui nous avait été présenté, des 2 scénarii, il n'y en a qu'un seul de retenu. La période de PPH (période pluri hebdomadaire) est d'une semaine ce qui exonère la Poste de recherche d'un accord.

A la question : « est-ce que vous avez fait une consultation du personnel (sous forme de vote) ? » réponse : « il n'y aura pas de consultation du personnel et il n'y aura pas d'accord ». C'est donc le scénario 1, avec renfort sur la semaine qui est retenu par l'équipe dirigeante. Pour ce qui est du volet accompagnement social, il n'y en aura pas, absentes aussi toutes promotions : nada !

COLIS, PÉRIODES STANDARDS ET IP

S'il y a bien de l'activité colis, nous avons posé la question du seuil de déclenchement de la FTV (Force de travail variable) et la période du seuil de déclenchement. Sur la période, c'est la DEX qui fixera la date, quant au seuil de déclenchement, annoncé par le ROET c'est 250% d'activité colis. Ce qui revient à un trafic colis (selon les chiffres de la Poste) en jour faible à 490 et en jour fort à 615 colis. Pour imaginer le seuil de déclenchement et l'appel à la FTV il faut multiplier par 2.5 les trafics sur les jours d'activité.

Dans la réalité, il devra aussi être pris en considération les sujets tels que la formation et des doublures. En résumé, à 249% l'agent passe la charge de travail, peut prétendre à quelques heures supplémentaires...et écoule la charge IP (Imprimé publicitaire) dont on sait que le transfert de Adrexo vers la Poste aura été sous-évalué. Sur les périodes standards, la Poste impose 11 semaines. Nous demandons 8 et pas plus vu la configuration de l'organisation et surtout l'absence d'accord.

ACCORD, PAS ACCORD, RELEVÉ DE DÉCISION...

Comme nous découvrons en dernière minute à l'audience que l'option sans accord était validée par la Poste, nous nous sommes fermement opposés à ce revirement de situation. En effet, un accord, présenté à la signature, dans son article 3 fixe le délai de prévenance pour faire des modifications du régime de travail. Il fixe le délai à au moins 21 jours avant la date de mise en œuvre. Sans accord, la Poste choisit de gérer le site de Saint Lys, au jour le jour en fonction des situations sanitaires (absences, maladie, inopinée, etc...). Un relevé de décision est beaucoup moins contraignant.

Avec cette 1^{ère} mise en place d'une réorganisation de travail sur le département, nous en concluons que nous sommes bien dans un plan social qui ne dit pas son nom et d'un dialogue social que la Poste ne veut plus instruire préférant passer en force les projets.

On se doute que cette manière de faire ne sera pas sans lendemain, suite aux annonces sur la situation des comptes de la Poste, la volonté de faire 1000 réorganisations en 2021, la poussée de création de Facteur Guichetier avec les incidences qu'il va y avoir sur les collègues du Réseau. Et l'idée qui fait son chemin de l'abandon du timbre prioritaire et de la distribution sur 6 jours par semaine. Après Saint Lys, il restera 999 réorganisations. Ce que découvriront les agents de Saint Lys, ce sont des conditions de travail qui vont aller en se détériorant, une charge accrue et des objectifs qui seront intenable.

L'avenir dira le reste...